

« swissPersona est toujours prête à m'accompagner même à des entretiens avec mes supérieurs hiérarchiques, quand je le demande. Cela m'impressionne! »



Sommaire

| | |
|--|----------------|
| Nos objectifs et préoccupations | 4 |
| Prestations de services | 5 - 7 |
| Partenaires sociaux et de négociation | 9 |
| Comment sommes-nous organisés? | 10 - 11 |
| Comment communiquons-nous? | 12 |
| Adresses importantes | Annexe |



« En étant membre de swissPersona, je peux dormir tranquille: l'association s'engage de manière ciblée pour un travail d'avenir et donc aussi pour ma propre sécurité professionnelle. »



« Il est bon de savoir que swissPersona défend mes intérêts non seulement comme employé mais aussi comme retraité. »

Nos objectifs et préoccupations

swissPersona...

- s'engage nommément en faveur de conditions de travail optimales, d'une rémunération équitable, de la sécurité sociale ainsi que du bien-être et de la prospérité des membres et de leurs proches;
- veut, dans la mesure du possible, par une collaboration opportune et constructive avec les partenaires sociaux, prévenir ou du moins aménager de manière socialement acceptable les conséquences négatives d'adaptations structurelles par des mesures appropriées (p. ex. formation initiale et continue, recompositions, placement, plans sociaux);
- collabore en vue de la réalisation des objectifs de l'association le cas échéant avec d'autres associations du personnel, organisations faïtières et partis politiques;
- représente ses membres dans toutes les questions concernant leurs activités professionnelles;
- soutient également ses membres d'un point de vue matériel, social et juridique ainsi qu'en cas de problèmes personnels;
- met à la disposition de ses membres une vaste palette de prestations de services propres ou de tiers qui sont décrites dans les pages suivantes.

Prestations de services

Nos prestations de service sont à la disposition des membres actifs et retraités ainsi que leurs proches vivant dans le même foyer. Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur notre site Internet: www.swisspersona.ch

L'interlocuteur privilégié est le **président de section** et, dans certains cas spéciaux, le **secrétaire central**.

Conseils juridiques

Les conseils juridiques portent sur l'examen de questions juridiques relevant de tous les domaines de la vie mais se limitent toutefois aux renseignements que le juriste désigné par la direction transmet par téléphone ou par courrier. Un renseignement par année est fourni gratuitement au membre de l'association qui indique son appartenance à l'association / la section.

Le conseil juridique gratuit **ne** constitue **pas** une assurance protection juridique.

Sauvegarde des droits des employés face aux employeurs

En cas de conflits résultant du rapport d'engagement professionnel ou de l'activité d'association, les membres de l'association peuvent être conseillés et assistés dans la sauvegarde de leurs droits face à l'employeur par la direction (secrétaire central).

Il ou elle peut faire appel à une personne qualifiée en matière de droit dans certains cas particuliers. Contrairement au conseil juridique, le conseil et l'assistance ne sont pas limités quantitativement.

Le conseil et l'assistance sont accordés également aux survivants d'un membre dans la clarification de questions résultant du rapport d'engagement de droit public (LPers) ou de droit privé (CCT).

« Le moment approche. Et je suis bien préparé: swissPersona m'a donné de nombreux conseils importants lors des séminaires gratuits de "préparation au départ à la retraite". »



« L'apprentissage tout au long de la vie est aujourd'hui un must pour chacun d'entre nous. Heureusement que swissPersona me soutient énergiquement dans mes projets de formation initiale et continue. »



Fonds d'aide swissPersona

Le fonds d'aide sert à soutenir financièrement à titre subsidiaire les membres de l'association se retrouvant dans le besoin. Les demandes orales ou écrites doivent être adressées au secrétaire central par l'intermédiaire du président de section.

Fonds de secours du personnel de la Confédération

Soutien accordé au personnel fédéral en cas de situations d'urgence sociales et/ou économiques (p. ex. conseils personnalisés par des spécialistes, assainissements de dettes au moyen de prêts remboursables ou contributions de soutien uniques en cas d'événements exceptionnels). Voir aussi l'«Ordonnance concernant le fonds de secours du personnel de la Confédération» (172.222.023)

Renseignements:

Secrétariat du service de consultation

sociale du personnel de l'administration fédérale (CSPers)

Contrats collectifs avec des caisses maladie

Pour les assurances complémentaires, les membres actifs et retraités de swissPersona peuvent profiter, auprès de certaines caisses maladie avec lesquelles swissPersona a conclu un contrat en conséquence, d'économies sur leurs primes de l'ordre de 10 à 25%. Vous trouverez de plus amples informations sur notre site Internet.

Aide à l'achat büwo AG

En tant que membre de swissPersona, vous bénéficiez d'un rabais de 23% lors de l'achat de meubles chez «diga meubles». Ces conditions exceptionnelles vous sont accordées sur présentation de votre carte d'acheteur personnelle.

Assurance protection juridique et action récursoire «Zurich»

swissPersona et la «Zurich assurance» ont conclu un contrat qui permet aux membres de l'association de s'assurer contre les conséquences désagréables d'accidents survenus lors de la conduite de véhicules à moteur appartenant à la Confédération ou munis de plaques militaires ou encore appartenant à la RUAG ou à NCW (à l'exception des avions).

Assurances véhicules et mobilière «Zurich connect»

Assurances véhicules et mobilière «GENERALI»

swissPersona a conclu avec ces sociétés d'assurance un contrat avec réductions de primes pour les assurances véhicules à moteur et mobilière.

Cartes de crédit

swissPersona a signé un accord avec VISA permettant à ses membres d'acquérir la carte de crédit VISA à des conditions particulièrement avantageuses.

Collaboration avec d'autres associations du personnel et organisations syndicales

swissPersona collabore, dans le cadre des entretiens de partenaires sociaux, avec d'autres organisations qui défendent les mêmes préoccupations ou des questions similaires. Toutefois, swissPersona attache de l'importance à son autonomie et à son indépendance.

« Par le biais du journal d'association, de feuilles d'information et de publications sur son site Internet, swissPersona me tient toujours au courant des affaires d'actualité, des développements et des tendances. »



« En tant que membre, je sais que swissPersona a un vaste domaine d'activité: avec des prises de position sur les lois et les ordonnances, dans les négociations avec les départements, directions et offices fédéraux, mais aussi avec les directions d'entreprises de l'économie privée. »



Formation continue / contributions financières à des cours

Pour chacun d'entre nous, la formation continue est une obligation permanente. C'est la raison pour laquelle swissPersona collabore avec l'Institut de formation pour travailleuses et travailleurs ARC «www.formationarc.ch» et soutient financièrement, par des contributions aux cours, les activités de ses membres dans ce domaine. Toutefois, une condition sine qua non est que les cours contribuent à leur employabilité. **Les demandes doivent être adressées** au secrétaire central par l'intermédiaire du président de section. Dans le domaine de la formation de membres du comité et en rapport avec la préparation au départ à la retraite, swissPersona propose également des cours qu'elle réalise elle-même.

Les contributions aux cours ne sont versées que sur la base d'une demande autorisée.

Vous trouverez de plus amples informations au sujet de la formation continue sur notre site Internet www.swisspersona.ch.

Verhandlungs- und Sozialpartner

| Organe | Présidence / Participants | Remarques / Axes principaux |
|---|---|--|
| CSP (Comité de suivi des partenaires sociaux) | Directeur de l'Office féd. du personnel Représentation des employeurs de tous les partenaires sociaux | Service auquel est subordonné le DDPS dans le domaine du personnel – collaboration et prises de position pour les ordonnances (par exemple LPers, O pers, ORD DFF, O pers mil) |
| DDPS DIALOGUE | Chef du personnel DDPS Tous les chefs du personnel directement subordonnés Tous les partenaires sociaux | Informations mutuelles au sujet des problèmes actuels et futurs dans le domaine du personnel, recherche de solutions |
| RUAG | Direction de RUAG | Collaboration de la direction du groupe avec les associations en tant que représentants des employés (selon représentation des travailleurs) |
| Négociations sur le budget, le renchérissement et les salaires | Président du DFF Tous les partenaires sociaux | Négociations sur l'augmentation de la masse salariale, plan social etc. |
| FSPers (Fonds de secours du personnel de la Confédération) | Président du FSPers Représentation des employeurs Représentation des employés | Traitement des requêtes entrantes |



Comment sommes-nous organisés?

Assemblée des délégués (AD)

L'AD approuve les statuts, le rapport annuel et le budget.

Elle élit les membres de la direction et l'organe de révision.

Elle définit les cotisations annuelles et décide des contributions exceptionnelles.

Elle nomme des membres d'honneur et décide aussi de la dissolution de swiss-Persona.

Comité central (CC)

Le CC se compose de la direction et du président de l'Adl et des sections. Il sert à se prononcer sur les affaires importantes de l'association et à les préparer.

Direction

La direction gère l'administration de l'association. Elle désigne les délégations ou les commissions nécessaires, représente l'association à l'extérieur et gère les finances de l'association.

Association des instructeurs (Adl)

L'Adl est une sous-association de swiss-Persona. En respectant l'obligation d'informer la direction, elle est autorisée à défendre elle-même les intérêts spécifiques à la profession et qui ne concernent que ses membres, auprès des services supérieurs.